

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 30 juin 2014 à 19 h 5, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier et M. Robert A. Laurence.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-06-649 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 30 juin 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption second projet / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
3. Protocole d'entente / Aide financière / Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Briand / Autorisation de signature
4. Règlement hors cour / Caserne / KF Construction / Carlisle / Dossiers Cour supérieure 500-17-076545-139 et 760-17-003379-131 / Autorisation de signature
5. Période de questions
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-06-650 Adoption second projet / Règlement n° 1275-214 / Zones H3-631 et H3-657 / Constructions et usages autorisés / Marges / Architecture / Matériaux de revêtement / Normes de stationnement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-214 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 30 juin 2014 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-214 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, d'établir des normes de stationnement ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

14-06-651 Protocole d'entente / Aide financière / Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) / Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Briand / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-425 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Briand;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette demande par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente proposé par le MAMOT à cette fin;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente (dossier 525368) soumis par le MAMOT le 18 juin 2014 relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Briand.

« ADOPTÉE »

14-06-652 Règlement hors cour / Caserne / KF Construction / Carlisle / Dossiers Cour supérieure 500-17-076545-139 et 760-17-003379-131 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé à KF Construction, conformément à la Loi, un contrat pour la construction d'une caserne d'incendie sur la rue Forbes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment livré comportait plusieurs déficiences, dont certaines majeures, notamment à la toiture;

CONSIDÉRANT que cette situation a entraîné les recours judiciaires principaux suivants :

- KF Construction c. Ville de Vaudreuil-Dorion, Cour supérieure de Montréal, 500-17-076545-139;
- Ville de Vaudreuil-Dorion c. KF Construction, Cour supérieure de Beauharnois, 760-17-003379-131;

CONSIDÉRANT également que plusieurs recours en garantie ont été intentés par KF Construction à l'encontre de la Ville dans le cadre de recours principaux intentés par des sous-traitants du projet;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'accepter les offres de règlement hors cour formulées par KF Construction et Carlisle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de règlement hors cour de l'ensemble des dossiers précités, dont les termes seront substantiellement conformes aux paramètres apparaissant aux correspondances de la firme Blakes et de KF Construction respectivement datées du 24 décembre 2013 et du 29 mai 2014.

« ADOPTÉE »

14-06-653 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-06-654 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 7 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat
Greffier